

Bonjour, je me présenté

Par **adrien5000**, le **12/02/2018** à **15:37**

Bonjour tout le monde,

Je m'appelle Adrien et j'ai 27 ans.

J'ai redoublé trois années consécutives la première année de droit (eh oui). J'avais des problèmes familiaux et, en plus de cela, des soucis avec l'obtention de mon titre de séjour pour différentes causes.

Malgré que j'aime le droit, j'ai dû changer de voie. En 2015, j'ai décidé de me changer des idées et sortir de ce cercle vicieux (il est très difficile d'allier des problèmes dans la famille, l'impossibilité d'avoir une situation stable sans un titre séjour et la fac > d'ou Le manque de motivation et de concentration).

Ainsi, après la fac, j'ai cherché du travail et après une année de recherches, j'ai trouvé un emploi en tant que réceptionniste dans un hôtel. J'y suis resté une année, puis j'ai intégré la formation pour devenir un manager d'hôtel, qui va se terminer en fin de mai 2018. Cette formation n'est pas à la hauteur de mes attentes, le niveau des études est vraiment très bas.

Du coup, j'ai voulu revenir à la fac (mes problèmes de famille ainsi que ceux de mon titre d'identité sont bien réglés!), en première année de droit en formation initiale.

Est-ce que c'est toujours possible ? Devrais-je payer des sommes élevées pour mon inscription ? Est-ce qu'il y a des aides ? Si oui, aux quelles aides aurais-je droit ?

Je suis très confus et je n'ai pas de repères.

Je vous remercie d'avance, chers membres du forum

Adrien

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/02/2018** à **07:39**

Bonjour et bienvenue sur Juristudiant

Il est toujours possible pour vous de reprendre une première année de droit.

Pour ce qui est des aides, vous devriez contacter le CROUS de votre ville qui pourra vous renseigner.

Je pense que vous pouvez déjà obtenir une dispense des frais d'inscriptions si vos revenus

sont très modestes.

En revanche, pour la bourse sur critères sociaux, je ne sais pas si les étudiants étrangers peuvent y avoir droit. C'est pour ça qu'il faut contacter le CROUS

Par **BAYE**, le **13/02/2018** à **13:39**

Bonjour

je m'appelle OUMAR Dioum j'ai 22 ans je suis Sénégalaise de nationalité et étudiant en I1 sciences juridiques et politiques à l'université Gaston Berger de Saint louis.

En effet vu la recrudescence des grève dans mon pays qui peut affecter mon cursus universitaire je voudrais postuler en première de droit en France l'année 2018 2019 mais est ce que à l'âge de 23 ans c'est possible de commencer son licence en France.

MERCI.

Par **adrien5000**, le **13/02/2018** à **19:05**

En votre réponse, Isidore Beautrelet

Bonsoir,

Je vous remercie pour votre réponse. Vous me rassurez !

Pour ce qui est des bourses sur critères sociaux, je savais que je n'aurai pas le droit après une période de plus de deux ans d'interruption des cours.

Par contre, ce que je voulais savoir, s'il est encore possible de m'inscrire en formation initiale (car je peux y voir des personnes de plus de 50 ans avec des étudiants de 17 ans !) et si je devrais payer un montant entre 1.000 et 7.000€ par an!

Par **Isidore Beautrelet**, le **14/02/2018** à **07:23**

Bonjour

Le mieux est de vous renseigner auprès de l'Université où vous voulez étudier.
Idem pour Baye.